



## Rapport intermédiaire d'UCB relatif aux trois premiers mois de 2015 : Forte croissance à taux de change constants et réels, portée par les médicaments-clés et les progrès en R&D

- Hausse de 19 %\* du chiffre d'affaires pour atteindre € 895 millions, +11 % à taux de change constants
- Cumul de € 433 millions pour les ventes nettes de Cimzia<sup>®</sup>, Vimpat<sup>®</sup> et Neupro, soit une hausse de 36 % ou 20 % à taux de change constants. Ventes nettes de Keppra<sup>®</sup> à € 190 millions (+14 % ; +4 %)
- Actualités R&D : lancement de la phase 3 pour Vimpat<sup>®</sup> dans le traitement des CTCPG
- Les perspectives financières 2015 sont confirmées

### Bruxelles (Belgique), le 30 avril 2015 – 07h00 (CET) – Information réglementée –

« UCB a pris un bon départ cette année, puisque le groupe répond aux besoins d'un plus grand nombre de patients atteints de maladies neurologiques ou immunologiques. Parallèlement, Cimzia<sup>®</sup>, Vimpat<sup>®</sup> et Neupro<sup>®</sup> affichent une croissance soutenue à taux de change constants et réels. Nos activités de développement clinique de stades précoce et avancé progressent également de façon satisfaisante », a déclaré Jean-Christophe Tellier, CEO d'UCB.

Le chiffre d'affaires enregistré au premier trimestre 2015 s'élève à € 895 millions, une hausse de 19 %\*, ou 11 % à taux de change constants, portée par la croissance soutenue de Cimzia<sup>®</sup>, Vimpat<sup>®</sup> et Neupro<sup>®</sup> dont les ventes combinées se chiffrent à € 433 millions, tandis que Keppra<sup>®</sup> totalise € 190 millions. Les quatre médicaments représentent 70 % du chiffre d'affaires d'UCB au premier trimestre 2015.

Les ventes nettes de Cimzia<sup>®</sup> (*certolizumab pegol*), indiqué dans le traitement des maladies inflammatoires induites par le TNF, s'élèvent à € 227 millions, une augmentation de 42 % (+24 % TCC) favorisée par l'accès au médicament sans cesse élargi des patients atteints d'arthrite psoriasique active ou de spondylarthrite axiale active sévère. Au Japon, les ventes nettes de Cimzia<sup>®</sup> reflètent les commandes de notre partenaire, tandis que le marché enregistre une croissance positive (+36 %).

€ million	3m 2015	3m 2014	Actual	CER
<b>U.S.</b>	<b>146</b>	<b>99</b>	47%	21%
<b>Europe</b>	<b>66</b>	<b>49</b>	34%	32%
<b>Japan</b>	<b>0.1</b>	<b>3</b>	-98%	-98%
<b>Emerging markets<sup>1</sup></b>	<b>2</b>	<b>1</b>	66%	70%
<b>Rest of the World</b>	<b>12</b>	<b>7</b>	69%	63%
<b>Total Cimzia<sup>®</sup></b>	<b>227</b>	<b>160</b>	<b>42%</b>	<b>24%</b>

<sup>1</sup> Marchés émergents - BRICMT : Brésil, Russie, Inde, Chine, Mexique et Turquie

\* Le chiffre d'affaires 2014 a été retraité afin de tenir compte de l'arrêt des opérations de Kremers Urban. Les chiffres n'ont pas été vérifiés

L'antiépileptique Vimpat® (*lacosamide*) a atteint des ventes nettes de € 146 millions, soit une hausse de 39 % (+20 % TCC). Aux États-Unis, depuis septembre 2014, Vimpat® peut également être administré en monothérapie dans le traitement des crises d'épilepsie partielles.

€ million	3m 2015	3m 2014	Actual	CER
<b>U.S.</b>	<b>109</b>	<b>76</b>	44%	18%
Europe	31	25	23%	22%
Emerging markets <sup>2</sup>	1	1	19%	18%
Rest of the World	5	4	44%	56%
<b>Total Vimpat®</b>	<b>146</b>	<b>105</b>	39%	20%

Le patch Neupro® (*rotigotine*), indiqué dans le traitement de la maladie de Parkinson et du syndrome des jambes sans repos, a vu ses ventes nettes augmenter de +14 % à € 60 millions (+8 % TCC).

€ million	3m 2015	3m 2014	Actual	CER
<b>U.S.</b>	<b>16</b>	<b>14</b>	14%	-6%
Europe	36	32	11%	10%
Japan	6	5	27%	27%
Emerging markets <sup>1</sup>	0.5	0.3	56%	51%
Rest of the World	2	1	68%	59%
<b>Total Neupro®</b>	<b>60</b>	<b>52</b>	14%	8%

Les ventes nettes de Kepra® (*levetiracetam*), indiqué dans le traitement de l'épilepsie, ont atteint € 190 millions, soit une augmentation de 14 % (+4 % TCC). Aux États-Unis, les ventes nettes de Kepra® ont bénéficié des effets de stockage, qui ne devraient pas se reproduire au cours des prochains trimestres.

€ million	3m 2015	3m 2014	Actual	CER
<b>U.S.</b>	<b>63</b>	<b>44</b>	41%	16%
Europe	64	72	-11%	-12%
Japan	25	21	21%	15%
Emerging markets <sup>1</sup>	26	19	40%	27%
Rest of the World	12	11	11%	-3%
<b>Total Kepra®</b>	<b>190</b>	<b>167</b>	14%	4%

### Les perspectives financières 2015 sont confirmées :

UCB s'attend à ce que la croissance continue affichée par Cimzia®, Vimpat® et Neupro® entraîne celle de la société. Le chiffre d'affaires devrait progresser à environ € 3,55-3,65 milliards et l'EBITDA récurrent à environ € 710-740 millions en 2015. Un résultat de base par action entre 1,90 et 2,05 est donc attendu, sur la base d'environ 193,7 millions d'actions en circulation.

### Actualités R&D

Le programme de phase 3 de Vimpat® dans le traitement des crises tonico-cloniques primaires généralisées (CTCPG) a débuté en avril 2015. Les premiers résultats principaux sont attendus en 2019.

En mars 2015, la demande d'autorisation de mise sur le marché de E Kepra® en traitement d'appoint des CTCPG a été déposée aux autorités de réglementation japonaises. En février dernier,

les autorités de réglementation japonaises ont approuvé E Keppra® en monothérapie dans le traitement des crises d'épilepsie partielles chez les sujets âgés de quatre ans et plus.

En février 2015, UCB a présenté les premiers résultats positifs de l'étude de phase 3 évaluant Neupro® dans le traitement des patients atteints de la maladie de Parkinson en Chine. La soumission aux autorités réglementaires est planifiée en 2015.

En janvier 2015, la demande d'autorisation de mise sur le marché du *brivaracetam* en tant que traitement d'appoint des crises d'épilepsie partielles chez les sujets épileptiques de 16 ans et plus a été déposée aux autorités de réglementation américaines et européennes.

En janvier 2015, Neupore et UCB entament une collaboration et signent un accord mondial pour développer une petite molécule modifiant les options thérapeutiques pour les personnes atteintes de la maladie de Parkinson. L'étude clinique de phase 1 devrait démarrer en 2015.

Par ailleurs, en janvier 2015, Dermira et UCB ont annoncé le lancement du programme de phase 3 pour Cimzia® (*certolizumab pegol*) dans le traitement du psoriasis. Les premiers résultats de ce programme sont attendus en 2017.

Tous les autres programmes de développement clinique se poursuivent comme prévu.

## Pour plus d'informations :

### Investor Relations

Antje Witte, Investor Relations, UCB  
Tél. +32.2.559.94.14, antje.witte@ucb.com  
Isabelle Ghellynck, Investor Relations, UCB  
Tél. +32.2.559.9588,  
isabelle.ghellynck@ucb.com

### Corporate Communications

France Nivelles, Global Communications, UCB  
Tél. +32.2.559.9178, france.nivelles@ucb.com  
Laurent Schots, Media Relations, UCB  
Tél. +32.2.559.92.64, laurent.schots@ucb.com

## À propos d'UCB

UCB ([www.ucb.com](http://www.ucb.com)) est une société biopharmaceutique établie à Bruxelles (Belgique) qui se consacre à la recherche et au développement de nouveaux médicaments et de solutions innovantes destinés aux personnes atteintes de maladies graves du système immunitaire ou du système nerveux central. Employant plus de 8 500 personnes réparties dans près de 40 pays, UCB a généré un chiffre d'affaires de EUR 3,3 milliards en 2014. UCB est cotée sur le marché Euronext Bruxelles (symbole : UCB). Suivez-nous sur Twitter : @UCB\_news

## Déclarations prospectives

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives fondées sur les plans, estimations et convictions actuels du management. Toutes les déclarations, hormis celles qui ont trait à des faits historiques, peuvent être considérées comme des déclarations prospectives, notamment les estimations du chiffre d'affaires, des marges d'exploitation, des dépenses en immobilisations, des liquidités, d'autres données financières, des résultats juridiques, politiques, réglementaires ou cliniques attendus et d'autres estimations et résultats. De par leur nature, ces déclarations prospectives ne constituent pas une garantie de performances futures ; elles sont soumises à des risques, incertitudes et hypothèses qui peuvent donner lieu à des différences significatives entre les résultats réels et les résultats sous-entendus dans les déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué de presse. Figurent parmi les facteurs importants susceptibles d'entraîner de telles différences : l'évolution du contexte économique général, du domaine d'activité et de la concurrence, l'impossibilité d'obtenir les homologations réglementaires nécessaires ou de les obtenir selon des conditions acceptables, les coûts associés à la recherche et développement, l'évolution des perspectives pour les produits du pipeline ou les produits en phase de développement par UCB, les effets de décisions judiciaires ou d'enquêtes publiques futures, les réclamations pour responsabilité du fait de produits, les obstacles à la protection des produits ou produits candidats par

brevets, l'évolution de la législation ou de la réglementation, les fluctuations des taux de change, l'évolution ou les incertitudes de la législation fiscale ou de l'administration de cette législation, et le recrutement et la rétention des collaborateurs.

UCB fournit ses informations à la date du présent communiqué de presse, et déclare expressément n'avoir nullement l'obligation d'actualiser les informations contenues dans le présent communiqué de presse, que ce soit pour confirmer les résultats réels ou faire état de l'évolution de ses attentes. UCB fournit ses informations à la date du présent communiqué de presse, et déclare expressément n'avoir nullement l'obligation d'actualiser les informations contenues dans le présent communiqué de presse, que ce soit pour confirmer les résultats réels ou faire état de l'évolution de ses attentes.

Rien ne permet de garantir que les nouveaux produits candidats du pipeline feront l'objet d'une autorisation de mise sur le marché ou que de nouvelles indications seront développées et homologuées pour les produits existants. S'agissant des produits ou produits potentiels qui font l'objet de partenariats, de joint-ventures ou de collaborations pour l'obtention d'une homologation, des différences peuvent exister entre les partenaires. Par ailleurs, UCB ou d'autres sociétés pourraient identifier des problèmes de sécurité, des effets indésirables ou des problèmes de fabrication après la mise sur le marché de ses produits.

Enfin, le chiffre d'affaires peut être influencé par les tendances internationales et nationales en matière de contrôle des coûts pour les soins de santé et les établissements de soins, par les politiques de remboursement imposées par les tiers payeurs, ainsi que par la législation régissant la tarification et le remboursement des produits biopharmaceutiques.